

Syndicalement vôtre

SEPTEMBRE 2020 | Volume 28 N° 01

SE Syndicat de l'Enseignement
OM de l'Ouest de Montréal

Mot de la présidente

QUE NOUS RÉSERVE LA NOUVELLE GOUVERNANCE SCOLAIRE ?

Par Mélanie Hubert



Ce début d'année scolaire n'est pas comme les autres, loin de là. La pandémie exige que nous soyons plus créatifs que jamais. Nos capacités d'adaptation sont sollicitées au maximum. Cependant, pendant que tout un chacun tentait de retrouver ses repères pendant le confinement, pendant qu'on s'interrogeait sur la suffisance des mesures de sécurité à mettre en place, une nouvelle réalité s'est installée sans faire de bruit : la nouvelle gouvernance scolaire.

À l'automne 2019, la FAE et ses syndicats affiliés ont tenté de sensibiliser les membres et la population québécoise aux dérives possibles d'un projet de loi qui faisait bien plus qu'abolir les élections scolaires. En février dernier, la Loi 1, alias le projet de loi n° 40, était adoptée sous bâillon en catastrophe. Les députés n'ont même pas pu débattre de tous les amendements proposés. On connaît la suite : en mars, la pandémie bousculait toutes les priorités.

La Loi 1¹ n'en reste pas moins une créature inquiétante. Cet automne, de nouveaux conseils d'administration se mettront en place. Le processus électoral donnera le droit de vote et la parole à encore moins d'électeurs que les élections scolaires. Les membres du personnel qui y siégeront n'auront aucun devoir de consultation ou de reddition de comptes envers leurs pairs.

Un comité d'engagement pour la réussite des élèves sera également instauré. Rappelons que ce comité, en plus d'élaborer et de recommander le plan d'engagement vers la réussite au centre de services scolaire, a comme mandat d'analyser les résultats des élèves, de faire des recommandations au centre de services scolaire et de promouvoir, auprès des établissements les pratiques

DANS CE NUMÉRO

- 01 QUE NOUS RÉSERVE LA NOUVELLE GOUVERNANCE SCOLAIRE ?
- 02 LE SYNDICALEMENT VÔTRE FAIT PEAU NEUVE
- 03 RATTRAPER LE RATTRAPAGE
ÉLECTIONS À DEUX POSTES AU CA DU SEOM LE 15 SEPTEMBRE
- 04 POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ, PLUS ÉCOLOGIQUE ET ... GAGNER UN DES NOMBREUX PRIX

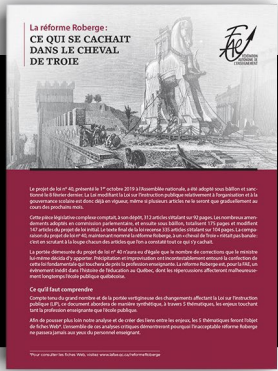
(SUITE)

QUE NOUS RÉSERVE LA NOUVELLE GOUVERNANCE SCOLAIRE ?

éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées au plan d'engagement vers la réussite. Les enseignantes et enseignants constitueront un peu moins du tiers de ce comité. Demeurons vigilantes et vigilants sur le respect de notre autonomie professionnelle!

Un concept peu commun fait son apparition dans le discours : la subsidiarité. Le ministre Roberge la décrit vulgairement comme étant le fait de permettre aux gens qui connaissent les élèves par leur nom de prendre les décisions. Il s'agirait, selon ses dires, de rapprocher les décisions plus près de l'action. Dans les faits, cela mène à la confusion la plus totale : le ministère envoie des directives aux centres de services scolaires, qui font des recommandations aux directions... et ces dernières peuvent, au nom de la subsidiarité, faire ce qu'elles jugent opportun. Parfois, elles prendront le temps de rencontrer le personnel et établiront conjointement les façons de faire. Malheureusement, elles choisissent parfois de ne consulter qu'un nombre restreint de personnes, voire aucune. Résultat : il est de plus en plus difficile d'avoir une balise claire et uniforme pour l'ensemble du CSSMB. Rappelez-vous les disparités au moment de mettre

Les personnes intéressées pourront consulter au www.lafae.qc.ca, La réforme Roberge : ce qui se cachait dans le cheval de Troie.



en place les camps pédagogiques et, plus récemment, les difficultés de certains milieux à recevoir des masques de procédure alors qu'ils sont systématiquement distribués dans d'autres établissements! Cela a également complexifié le travail des membres du syndicat, qui doivent maintenant suivre ce qui se passe dans une centaine d'établissements plutôt que dans un seul centre de services scolaire! À n'en pas douter, la subsidiarité met à mal la solidarité et les possibilités d'action collective. Et s'il s'agissait d'un objectif non avoué de tous ces changements à la *Loi sur l'instruction publique* ?

Quoi qu'il en soit, nous découvrirons progressivement les conséquences de cette nouvelle gouvernance. Gageons que nous en ferons les frais! La valorisation de la profession enseignante devra vraisemblablement attendre un nouveau ministre.

Plus que jamais, malgré la crise sanitaire et l'incertitude, nous devons resserrer les rangs et unir nos voix pour réclamer haut et fort de meilleures conditions de travail et d'exercice. La négociation qui reprendra sous peu ouvrira de nouvelles tribunes à nos revendications. La force du nombre et l'ardeur collective demeurent des gages de succès. Qu'on se le dise!

LE SYNDICALEMENT VÔTRE FAIT PEAU NEUVE

Par Yves Parenteau, conseiller syndical

Les lectrices et lecteurs du Syndicalement vôtre ont sûrement remarqué que le journal syndical sort d'une cure esthétique importante pour améliorer son design.

Tous les outils d'information seront revus et corrigés par le Service des communications du

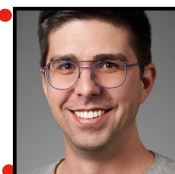
SEOM en fonction de la nouvelle charte graphique et du virage numérique.

Faites-nous part de votre appréciation de la nouvelle présentation de votre journal syndical.

Bonne lecture et bonne rentrée syndicale 2020-2021

RATTRAPER LE RATTRAPAGE

Par Maxime Viens, conseiller au primaire



Puisque les élèves ont terminé l'année scolaire 2019-2020 à distance, tous conviennent que des mesures de rattrapage seront nécessaires cette année. Le ministère de l'Éducation a d'ailleurs annoncé un plan en ce sens.

Un plan ministériel imparfait

Plusieurs angles morts demeurent cependant dans les budgets annoncés par le ministère de l'Éducation. On peut d'abord se questionner sur la suffisance et sur l'utilisation qu'on pourra faire des sommes prévues dans un contexte de pénurie de personnel.

L'absence de balises ministérielles sur les contenus à prioriser et le maintien de toutes les épreuves de fin d'année habituelles permettent d'affirmer qu'une fois de plus, le Ministère omet de jouer son rôle d'assurer un socle commun de connaissances à l'ensemble des élèves. En maintenant les encadrements habituels, on place les enseignantes et enseignants dans une situation impossible : faire en 10 mois ce qu'on aurait fait en 14.

Aussi, il y a fort à parier que les élèves qui n'ont pas eu l'occasion de vivre en français depuis mars dernier pâtiront davantage de la situation. Or, aucune mesure spécifique ne s'adresse à ces élèves et aucun mécanisme de partage des sommes en tenant compte de cette caractéristique de la population d'élèves, ne semble prévu. Il s'agit d'un autre manque important dans le plan dévoilé.

Une vigilance à maintenir

Comme expertes et experts, nous savons bien que le rattrapage s'actualisera différemment d'une discipline à l'autre, d'un niveau à l'autre et d'un groupe d'élèves à l'autre. Il ne serait donc pas souhaitable que des directions tentent d'imposer un modèle de rattrapage plutôt qu'un autre.

Méfions-nous aussi de la paperasse qui pourrait être associée au rattrapage (bilans des acquis et portraits de groupe très pointus), détournant ainsi notre précieux temps de l'aide concrète à apporter aux élèves. Tout n'a pas nécessairement besoin d'être écrit dans les détails pour être efficace. D'ailleurs, du côté des professionnelles et professionnels, le Ministère a annoncé diminuer la lourdeur des validations pour que les services soient offerts directement aux élèves le plus rapidement possible. N'allons pas dans le sens inverse!

Pour que l'avis indispensable des enseignantes et enseignants soit considéré, il serait essentiel que le CPEE (et le comité EHDAA) soit consulté sur la façon de dépenser les sommes reçues en lien avec le plan de rattrapage scolaire.

Des pistes d'action

Si le Ministère priorisait les contenus des programmes à travailler cette année et amendait le calendrier des épreuves de fin d'année, davantage de temps serait disponible pour rendre possible le rattrapage.

Si les directions consultent les enseignantes et enseignants par les mécanismes prévus en étant à l'écoute des besoins exprimés, les sommes seront dépensées de la façon la plus utile pour les élèves et les profs.

Si les directions et les enseignantes et enseignants respectent l'autonomie professionnelle de chacune et chacun dans le choix des modalités de rattrapage sans tomber inutilement dans les lourdeurs administratives, toutes et tous se sentiront respectés et le temps requis sera consacré aux élèves.

À nous de poser les gestes et de réclamer ce qu'il faut pour que le rattrapage se déroule le mieux possible!

ÉLECTIONS À DEUX POSTES AU CA DU SEOM LE 15 SEPTEMBRE



Le comité d'élection a diffusé cet avis d'élection afin de pourvoir deux postes au CA du SEOM. Le scrutin se tiendra lors de l'assemblée générale du 15 septembre.

Pour voter, il faut être membre du SEOM et s'inscrire à l'assemblée générale du 15 septembre 2020.

Plus de détails au <https://seom.qc.ca>

Abonnement aux publications numériques du SEOM POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ, PLUS ÉCOLOGIQUE ET ... GAGNER UN DES NOMBREUX PRIX

Par Yves Parenteau, conseiller syndical

Le SEOM a entrepris le virage numérique pour ses outils de communication. L'objectif est de cesser l'impression de ses publications pour diffuser des versions numériques pour toutes ses publications dès la rentrée 2021-2022.

Pour ce faire, il est indispensable que la très grande majorité des membres du SEOM s'abonnent aux publications numériques en nous donnant une adresse courriel personnelle (Hotmail, Gmail, Videotron...) afin de ne pas diffuser d'information syndicale via une adresse institutionnelle patronale. À ce jour, environ 1200 des quelques 6000 membres du SEOM sont inscrits.

Personne ne se lève la nuit pour lire les bulletins d'information syndicale, mais tout le monde réclame les consignes en période de crise ou le moment et l'endroit pour une grève ou une nouvelle offre patronale pour renouveler la convention collective. Le *Code du travail* impose des obligations strictes aux syndicats à ce sujet.

Un concours pour stimuler les abonnements

Afin de stimuler cette campagne d'abonnements, le CA du SEOM a autorisé la tenue d'un concours où les nouveaux abonnés pourront gagner différents prix à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre prochains. La nature des prix d'une valeur d'environ 100 \$ et le nombre de prix tirés seront précisés sous peu.

Pour chaque abonnement, il y aura un billet de participation au tirage et jusqu'à quatre chances

de gagner. Les gagnants seront exclus des tirages suivants.

Les abonnés actuels auront tous automatiquement un billet de participation pour les tirages.

Celles et ceux qui vont référer une ou un collègue à s'abonner recevront un autre billet de participation pour les tirages pour chacune des références, multipliant les chances de gagner un des prix.



Abonnement et inscription au concours

Les modalités d'inscription à l'abonnement numérique, les règlements, les dates de tirage et les prix à gagner seront disponibles à la page d'accueil du seom.qc.ca au mois d'octobre 2020, lors du lancement officiel du concours.

Soyez les premiers informés et sans papier. Inscrivez-vous à l'abonnement numérique.

Bonne chance à toutes et tous.

Édition : Yves Parenteau | Rédaction : Mélanie Hubert, Maxime Viens et Yves Parenteau
Révision linguistique : MonEspaceWeb.com | Graphisme : MonEspaceWeb.com
Impression : Imprimerie Philippe Lévesque Inc.

La reproduction et la diffusion du Syndicament vôtre sont autorisées avec la mention de la source.
Une production du Service des communication du SEOM

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9

Tél. : 514 637-3548 | Fax : 514 637-0000

www.seom.qc.ca



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal